



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Gildas GAUTIER
Marie Laure KAISER

RAPPORT D'ÉVALUATION DE SUIVI

Ergothérapie

Collège d'Ergothérapie de Bruxelles
(CEBXL)

17 juillet 2018

Table des matières

Contexte de l'évaluation	3
Présentation du Collège d'Ergothérapie de Bruxelles et du programme en Ergothérapie	4
Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale	5
Partie 2 : réalisation du plan d'action initial	6
Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité	7
Conclusion générale.....	9
Droit de réponse de l'établissement.....	10

Contexte de l'évaluation

Collège d'Ergothérapie de Bruxelles : bachelier en Ergothérapie

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation de suivi du cursus « bachelier en Ergothérapie ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cursus, organisée en 2012-2013.

Dans ce cadre, Mme Marie Laure KAISER et M. Gildas GAUTIER, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 15 décembre 2017 au Collège d'Ergothérapie de Bruxelles (CEBXL). Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le programme d'Ergothérapie, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2013 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques aux programmes que des recommandations plus générales sur la gestion des programmes et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Gildas GAUTIER, expert de l'éducation et en gestion de la qualité
- Marie Laure KAISER, experte paire

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

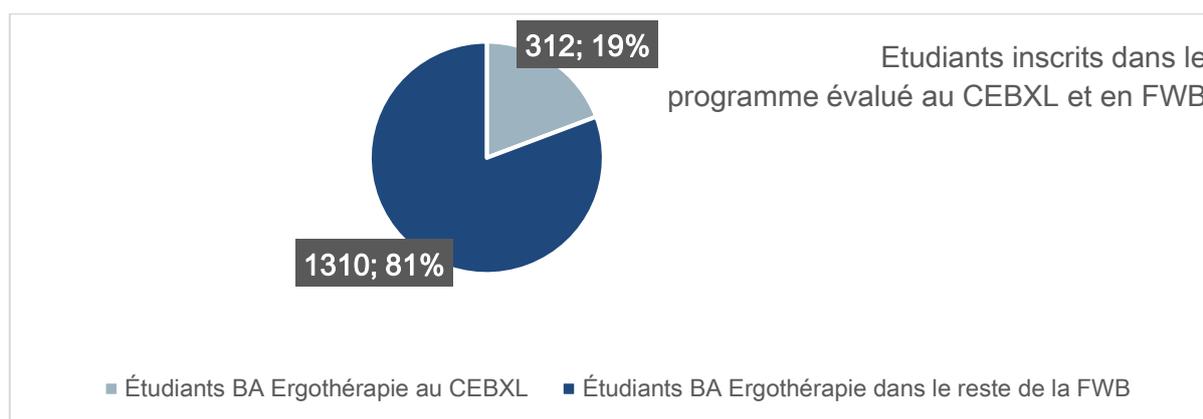
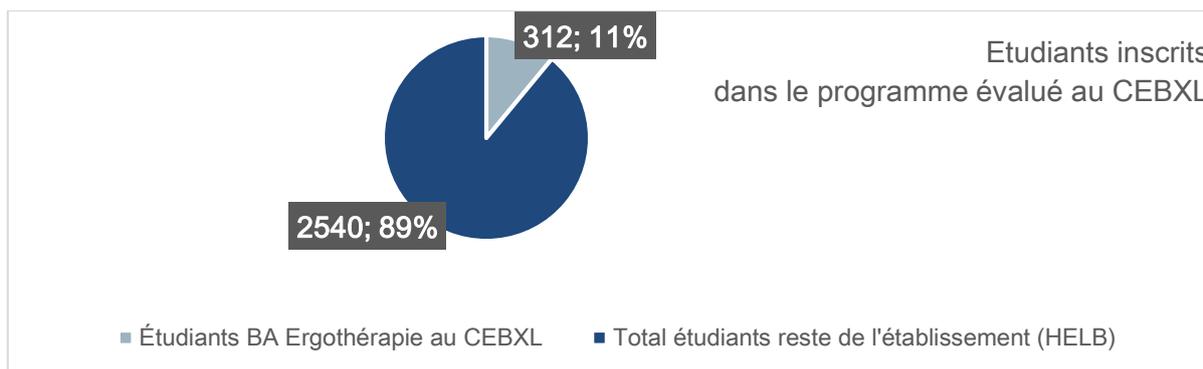
Présentation du Collège d'Ergothérapie de Bruxelles et du programme en Ergothérapie

Le Collège d'Ergothérapie de Bruxelles (CEBXL) est le support partenarial de la co-diplomation du bachelier en Ergothérapie instituée par convention en 2012 entre la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B) et la Haute École Libre de Bruxelles – Ilya Prigogine (HELB).

La HELB-Ilya Prigogine est un établissement d'enseignement supérieur libre non confessionnel reconnu dont le pouvoir organisateur est l'ASBL-Ilya Prigogine. Elle comprend quatre catégories (économique, technique, social et paramédical). Sa catégorie paramédicale prépare à cinq diplômes de bacheliers et à un master en Kinésithérapie. Elle comptait en 2016-2017, 1600 étudiants. La HE2B est, quant à elle, un établissement public de la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle-même issue récemment (en 2016-2017) de la fusion de deux hautes écoles. Elle compte cinq catégories, (économique, technique, sociale, pédagogique et paramédicale). La catégorie paramédicale (ISEK) prépare à deux diplômes bacheliers, à un master en Kinésithérapie et une spécialisation. Elle comptait en 2016-2017, 850 étudiants.

En 2016-2017, le Collège d'Ergothérapie a connu une progression limitée de ses effectifs en Ergothérapie de l'ordre de 10% depuis 2012. Il est implanté aujourd'hui dans les locaux de la HELB, établissement de référence pour le diplôme, sur le campus Erasme de Bruxelles en proximité du CHU de l'ULB.

En 2016-2017, les étudiants se répartissaient comme suit² :



² Dans les cas de co-diplomation, les données statistiques font référence à l'établissement référent, dans ce cas la HELB.

Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

La visite d'évaluation initiale de 2013 s'est produite tout juste un an après le rapprochement entre les deux formations en Ergothérapie préexistantes à la HELB et à la HE2B ; la co-diplomation en était ainsi à ses débuts. Depuis lors, les principales évolutions observées ont porté sur les points suivants :

- L'encadrement des catégories paramédicales dans les deux hautes écoles a été renouvelé avec l'arrivée d'une nouvelle directrice dans chacune d'elles. Le coordinateur de la section et le coordinateur pédagogique étaient quant à eux déjà présents en 2013. Le fait de n'avoir qu'un coordinateur de section a contribué au développement d'une culture commune et d'un programme de formation plus cohérent qu'auparavant. Le comité de suivi a perçu la cohésion de l'équipe d'enseignants.
- Le processus de développement du dispositif de co-diplomation lui-même s'est poursuivi : la mise en place d'une culture commune pour travailler ensemble a pris un certain temps avant d'aboutir à un cadre commun de pilotage de la formation aujourd'hui stabilisé, autour de la structure du Collège (CEBXL).
- La mise en œuvre du décret Paysage, qui a été concomitante à la période d'installation de la co-diplomation, a pu être ici l'occasion d'un travail partenarial entre les deux hautes écoles, directement centré sur le nouveau programme de formation : une première architecture a été établie dès 2013, qui a été testée et révisée pour adopter une nouvelle architecture mise en place sur l'année 2017-2018 en cours (cf. ci-après).

Partie 2 : réalisation du plan d'action initial

Le plan d'action initial était organisé autour de deux axes : 1. Démarche qualité, gouvernance et stratégie ; 2. Programme d'étude et approche pédagogique. Ce 2^e axe est traité dans cette deuxième partie, tandis que le 1^{er} axe est traité dans la troisième partie de ce rapport.

Axe 2 : Programme d'étude et approche pédagogique

La construction du bachelier en Ergothérapie, en application du décret Paysage et dans le contexte de la co-diplomation, a résulté d'un travail collectif des enseignants, qui a pris en considération les besoins du terrain. Le programme actuel semble cohérent et fondé sur une approche par les compétences (bien que les pratiques d'évaluation intégrée des unités d'enseignement (UE) soient encore limitées). Toutefois, un manque de cohérence du programme a émergé des entretiens, que ce soit entre les UE et au sein des UE, dont les contenus peuvent sembler contradictoires aux étudiants. Ceux-ci ont d'ailleurs tendance à identifier une série de cours plutôt que des UE intégrées. Le programme a souffert d'une certaine instabilité durant les cinq dernières années en raison du travail d'élaboration puis de révision de son architecture, ce qui a été perçu, parfois défavorablement, par les étudiants. Consciente de ces effets, la direction a exprimé la volonté de mieux assurer la cohérence du programme, sans plus toucher à son architecture.

Il est ressorti également des entretiens que la charge de travail est relativement supportable, mais qu'elle peut être déséquilibrée d'un quadrimestre à l'autre, d'une année à l'autre. La mise à disposition des supports de cours (diapositives, syllabi) avant le début du cours n'est pas réalisée de manière systématique par tous les enseignants, de même que l'emploi de la plateforme, pour notamment déposer les cours, n'est pas homogène. On note également que les étudiants reçoivent des syllabi alors que pour favoriser une approche par compétences, des supports autres seraient recommandés. Sous cet angle, les fiches UE comprennent de nombreuses références bibliographiques. Or, les étudiants ne semblent pas être en mesure d'identifier les lectures indispensables. Il serait dès lors utile de lister les références selon deux catégories (indispensable et relative) ou encore de mentionner les références incontournables au début du cours.

Par ailleurs, il est important de prêter attention à la clarté et à la cohérence des règles communiquées aux étudiants, notamment en matières d'évaluation et de construction et validation des parcours). Ces règles apparaissent encore peu formalisées et communiquées de façon désordonnées, voire contradictoires, selon les enseignants.

Il ressort également des entretiens la nécessité de communiquer régulièrement dans les cours sur les objectifs de l'UE concernée (fiche UE) et son avancée pour rendre visible l'approche par compétences et par acquis d'apprentissage. De plus, il est important d'encourager les étudiants à l'utilisation du port folio car ils ne semblent pas bien informés de l'aspect formateur de son utilisation.

Un appui à la réussite des étudiants, par des activités de remédiation et une disponibilité d'une grande partie des enseignants, demeure limité aux étudiants de 1^{er} bloc alors qu'elle serait utile aussi aux étudiants de 2^e et 3 blocs qui éprouvent encore des difficultés.

Il n'existe pas de liste de sujets de TFE, ce qui semble entraîner des retards dans l'élaboration de ce travail. Les étudiants auraient besoin d'être mieux accompagnés en ce sens et d'avoir une démarche claire de réalisation des TFE. Les TFE consultés par le comité étaient de bonne qualité.

Le nombre de places de stages semblent être insuffisant et des stages sans ergothérapeutes

sont offerts. Des problèmes de communication avec les terrains de stages ont été mentionnés. Le comité de suivi estime nécessaire qu'un accompagnement plus régulier par le Collège soit développé, en particulier des étudiants effectuant leur stage dans des lieux dépourvus de professionnels ergothérapeutes. Les rapports de stage sont malgré tout de bonne qualité et manifestent d'un raisonnement clinique pertinent.

Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité

L'axe 1 du plan d'action initial portait sur les thèmes de la démarche qualité, de la gouvernance et de la stratégie. Il visait à mettre en place une démarche qualité pour la formation en Ergothérapie, en l'inscrivant dans le cadre de la charte commune entre les deux hautes écoles sur la co-diplomation, à définir des procédures de gestion des ressources humaines communes et à soutenir l'investissement sur les supports logistiques et pédagogiques.

Si le bilan, présenté dans le dossier d'avancement établi par rapport aux recommandations émises lors de l'évaluation de 2013 (et non par rapport au plan d'action initial, lui-même formellement bien structuré), rend compte des avancées relatives à l'axe 2 « Programme et pédagogie », il fournit, en revanche, peu d'éléments sur le volet qualité et gouvernance. La réinscription de l'axe 1 « Gouvernance et qualité » dans le plan d'action actualisé (au demeurant beaucoup plus succinct que le plan d'action initial) suggère que tout reste à faire (et dépendant du recrutement d'une personne chargée du monitoring, coordinatrice qualité de la section aujourd'hui en fonction), en mettant en particulier en place une « stratégie formalisée d'évaluation interne de la qualité ». L'intention de définir une vision stratégique « institutionnelle » annoncée dans le plan d'action initial ne donne en particulier lieu à aucune information dans le dossier d'avancement, ni formalisation effective et communicable, au niveau de la section.

Différentes avancées ont été néanmoins réalisées sur cet axe. Elles se traduisent notamment dans les moyens de communication commune (interne et externe) sur le diplôme, la structure de conseil de section associant les directions de catégories des deux hautes écoles, les coordinateurs de la formation et les représentants des étudiants ainsi que dans les formations internes et externes du personnel enseignant.

De façon plus générale, il apparaît que le processus organisationnel de fusion des deux formations est aujourd'hui globalement abouti et que les problèmes de relation institutionnelle, qui avaient pu marquer la période écoulée, sont aujourd'hui dépassés. Ceux-ci ne ressortent en tout cas nullement de l'expression des enseignants et des étudiants rencontrés.

Tout en devant être cohérente avec le système qualité institutionnel des deux hautes écoles, et en particulier de la HELB qui est l'établissement de référence (et en utilisant les outils fournis par ces systèmes), la démarche qualité à développer aujourd'hui pourrait être opportunément (dans ce cadre particulier de co-diplomation) centrée sur la formation elle-même : la qualité peut être ici un moyen de régulation et de pilotage de cette formation, partagé entre les deux hautes écoles partenaires.

Cette démarche qualité doit pouvoir s'appuyer sur une référence claire et explicite à la vision (intention) pédagogique, ainsi que sur une vision stratégique des enjeux de la profession et de sa formation, par rapport à laquelle la qualité de mise en œuvre de la formation pourrait être suivie et évaluée.

Le plan d'action actualisé est structuré autour des axes qualité de la HELB (qui doivent se

traduire demain dans une charte qualité) et ces axes, proches du référentiel de l'AEQES, sont pertinemment formulés selon des critères explicites. Au regard des constats effectués par le comité de suivi, il paraît nécessaire de privilégier pour la formation ergothérapie, les critères de cohérence (particulièrement des contenus de formation), d'équilibre (dans la charge de travail) ainsi que d'équité et de clarté (des règles de fonctionnement et d'évaluation/validation de la formation, et de ses diverses étapes et activités).

Si les pratiques institutionnelles d'écoute des étudiants et de concertation sont bien identifiables (conseil de section, de catégorie), la réactivité aux problèmes et aux demandes des étudiants est jugée par eux comme faible, du fait de processus de décision institutionnelle (entre les deux hautes écoles) qui semblent constituer encore des freins à celle-ci. Cela suggère probablement un besoin d'allègement de ces processus de décision et une autonomie plus forte à conférer aux responsables/coordonateurs de la section.

Parmi les outils qualité mobilisables, à défaut d'une pratique d'évaluation des enseignements par les étudiants aujourd'hui non instituée dans les deux hautes écoles, des enquêtes systématiques en ligne auprès de tous les étudiants, sur des thèmes spécifiques, pourraient alimenter utilement la démarche qualité (en complément de la consultation des étudiants dans le cadre du conseil de section) et la réflexion visant à améliorer le programme de la formation.

Le Collège prévoit de développer une pratique « d'évaluation par les pairs » qui consiste à vouloir confronter les programmes de la formation d'ergothérapeute au regard des experts et professionnels du métier. Si cette intention est complètement pertinente pour chercher à ce que la formation réponde aux mieux aux besoins de la profession et si elle correspond à une pratique courante « d'ingénierie de formation », son intitulé « d'évaluation », terme parfois fortement connoté, peut paraître inapproprié. Le comité de suivi ne peut ici qu'encourager la mise en place d'une telle pratique. Il suggère en particulier de s'appuyer pour celle-ci sur le développement d'un réseau d'*alumni*.

Enfin le comité de suivi, se doit de relever la préoccupation constante de service à la collectivité et de services extérieurs qui constitue un axe spécifique du plan qualité institutionnel (de la HELB) applicable à la section d'Ergothérapie et se traduit de fait par une diversité d'actions réalisées à ce niveau, parmi lesquels l'accueil des élèves en inclusion ainsi que la mobilité et les partenariats internationaux avec des pays en développement.

Conclusion générale

Le comité de suivi relève une bonne progression générale du programme et estime que les efforts et les investissements fournis par les différentes parties prenantes vont être reconnus à court terme par les étudiants. Le comité relève à cet effet une collaboration constructive entre les différents acteurs et une disponibilité des coordinateurs. Il serait néanmoins utile de renforcer la communication officielle envers les étudiants afin qu'ils soient informés de manière plus cohérente.

Les changements du programme mériteraient d'être mieux monitorés afin de vérifier l'effet de ces changements. Le projet d'évaluation par les pairs tout comme celui d'évaluation par les étudiants de certains aspects de la formation pourraient constituer un axe du projet qualité et une meilleure objectivation des investissements fournis pour renforcer la cohérence du programme.

Droit de réponse de l'établissement



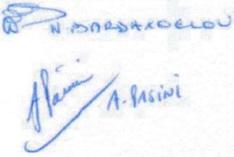
Évaluation de suivi
Ergothérapie
2017-2018

Droit de réponse de l'établissement évalué

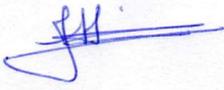
Commentaire général éventuel : /

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Nom et signature du (de la) Directeur(-trice) -Président(e)


A. NISIVI

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

MEIN FRANÇOISE


Nom et signature du (de la) (des) Directeur(-trice)(s) de catégorie


A. VANDEURSEM

D. VAN EECKE